

J.B. Allard, Avocat
Directeur, Affaires juridiques et Réclamations
Ligne directe : (514) 598-3785
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : jballard@gazmetro.com

PAR COURRIEL ET PAR TÉLÉCOPIEUR

Le 7 avril 2004

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**OBJET: Demande de modifier les tarifs de SCGM à compter du 1^{er}
octobre 2004 - (Cause tarifaire 2005 de SCGM)**
Dossier de la Régie : R-3529-2004
N/dossier : 312-00223

Chère consœur,

La présente vise à faire part des commentaires de Société en commandite Gaz Métro (« SCGM ») quant aux demandes d'intervention reçues pour le dossier cité en objet.


Les seuls commentaires que nous désirons apporter concernent la demande d'intervention de TransCanada Energy Ltd. (« TCE ») que nous avons reçue le 5 avril 2004.

Nous comprenons que l'intérêt de TCE d'agir dans le présent dossier réside à ce qu'elle s'attende à devenir une cliente de SCGM. Nous tenons toutefois à souligner que la présente cause tarifaire vise les tarifs qui seront en vigueur du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2005. TCE s'attende à devenir cliente au cours de l'année 2006, mais nous comprenons qu'elle désire faire valoir ses intérêts dès la présente cause tarifaire. À cet égard, nous sommes d'avis que la représentation d'intérêts privés commerciaux individuels (et non par l'entremise d'une association de clients) ne donne pas droit au remboursement des frais en vertu de l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et de l'article 19(f) du *Guide de paiement de frais des intervenants*.

Cause tarifaire 2005 de SCGM

À tout événement, nous prenons note de l'intérêt de TCE de participer au groupe de travail qui sera mis en place par la Régie pour les fins du dossier tarifaire 2005. SCGM tient néanmoins à souligner que les travaux dudit groupe de travail se tiennent évidemment en français.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.



J. B. Allard
JBA/cd

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des demandeurs en intervention :**

M ^e Pierre Grenier (TCE)	M ^e Eve-Lyne H. Fecteau (ROEE)
M ^e Éric Couture (UMQ)	M ^e André Turmel (FCEI)
M ^e Dominique Neuman (SÉ/AQLPA)	Monsieur Jean Lacroix (FCEI)
M ^e Nicolas Plourde (ACIG)	M ^e Hélène Sicard (UC)
M ^e Pierre Tourigny (Option Consommateurs)	M ^e Jean-Paul Thivierge (CERQ)
M ^e Eric Fraser (HQ)	M. Jean-François Lefebvre (GRAMÉ)